

PAD Vieux-Moulin, Ville de Bulle, secteur La Tour-de-Trême

Descriptif

Le PAD « Vieux Moulin » est localisé dans le centre de La Tour-de-Trême (commune de Bulle), dans un secteur placé en retrait du front urbain, le long de la rue de l’Ancien Comté et délimité par la ligne de chemin de fer TPF. Le site est marqué par une « Carrée », belle maison d’habitation de la fin du XVIIIe siècle, emblématique du site. Le caractère paysager des espaces extérieurs a été largement préservé, malgré l’implantation au cours du XXe siècle, essentiellement le long de la rue. Le secteur comprend également l’Hôtel de Ville de la Tour-de-Trême. Malgré son caractère central, ce site n’avait pas encore fait l’objet d’une planification détaillée. Depuis, le contexte d’une pression foncière importante a conduit certains propriétaires à vouloir développer ce site. La Ville de Bulle a ainsi mis en place un PAD obligatoire sur le secteur afin de garantir un développement de qualité dans un contexte présentant des problématiques complexes, notamment : patrimoine bâti important, haute valeur paysagère, difficultés d’accès. Ainsi, ces enjeux ont été transposés en des objectifs fixés dans le règlement communal d’urbanisme (RCU) qui donnent un cadre de travail clairement défini et doit permettre la construction d’un nouveau quartier de qualité complétant le tissu construit et adapté aussi bien aux contraintes du site qu’aux contraintes sociales et environnementales. Afin d’appréhender au mieux les enjeux du site et d’assurer un résultat de grande qualité urbanistique et paysagère, la Ville de Bulle a instauré un processus de mandats d’étude parallèles (MEP) préalablement aux études pour l’élaboration du PAD. Le projet lauréat, imaginé par le bureau Joris Pasquier Architecte et accompagné du bureau Verzone Woods Architectes, est caractérisé par deux secteurs, séparés par la Carrée et son verger privatif. Les constructions sont implantées en damier permettant la création de placettes et espaces de détente entre les bâtiments et de garantir une perméabilité du site. La procédure de PAD a permis d’élaborer une vision partagée du site, sur la base du projet lauréat, et de réunir les propriétaires principaux pour sa mise en œuvre par étapes indépendantes mais néanmoins concertées. Le PAD « Vieux Moulin » fixe les prescriptions particulières et réglementaires afin de garantir notamment le respect des principes du projet lauréat des MEP.

Maître d’ouvrage

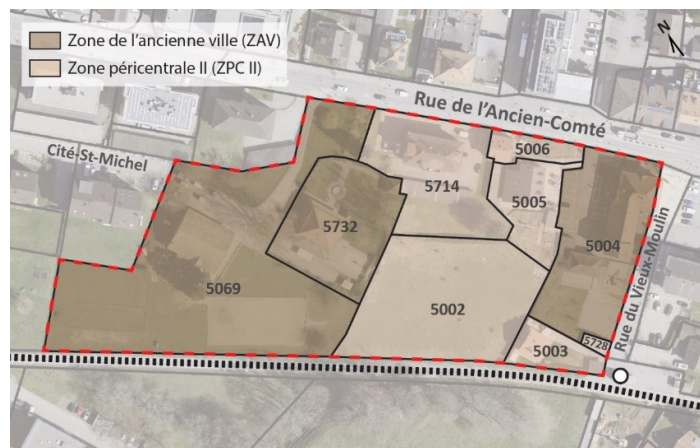
Commune de Gruyères

Etat

En cours

Collaborations

CSD Ingénieurs, Verzone Woods Architectes paysagistes, Joris Pasquier Architecte



Périmètre du PAD « Vieux-Moulin »